

---

**AO-XXX RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171)**

---

**LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

1. Les dispositions et les règles de stationnement prévues à l'annexe « H » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) sont modifiées telles qu'indiquées à l'annexe 1 du présent règlement ;
2. Le présent règlement modifie le *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) pour en faire partie intégrante ;
3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT LORS DE SA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 5 MAI 2026.

---

Caroline Braun  
Mairesse de l'arrondissement

---

Me Julie DESJARDINS  
Secrétaire d'arrondissement

---

Avis de motion et dépôt du projet de règlement :	9 avril 2026
Adoption du règlement :	5 mai 2026
Publication et entrée en vigueur du règlement :	XX mai 2026

---

Dossier 1265069008

DOCUMENT ANNEXE A LA  
RESOLUTION CA26 16 0XXX  
DU 5 MAI 2026

## Annexe 1

### 1171 Règlement relatif à la circulation et au stationnement

Annexe « H »

Règles relatives au stationnement

Claude-Champagne:

Côté ouest :	b) sur la partie de cette avenue comprise entre un point situé à une distance de 282 mètres au sud du chemin de la Côte Sainte-Catherine et le boulevard Mont-Royal : stationnement prohibé <del>de 7 h à 9 h et 15 h à 18 h</del> <b>7 h à 18 h</b> du lundi au vendredi excepté débarcadère. De plus, arrêt interdit de 7 h à 9 h le vendredi, du 1er avril au 30 novembre.
--------------	---